



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Création d'un écoulement à ciel ouvert de 2,9 km par dérivation des eaux de la Vieille-Mer depuis la confluence entre la Morée et le Croult jusqu'à l'aval du Parc Georges-Valbon (Boulevard Maxime Gorki).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Département de Seine-Saint-Denis

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

DUPONT Patrice - Directeur de l'Eau et de l'Assainissement

RCS / SIRET

2 2 9 3 0 0 0 8 2 0 0 1 2 5

Forme juridique

Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
10 21d)	Ouvrage de régulation dans le lit mineur de la Vieille-Mer pour permettre l'alimentation gravitaire de l'écoulement à ciel ouvert : influence sur plus de cent mètres vers l'amont à l'étiage et sur une dizaine de mètres en crue exceptionnelle.
47a)	1 ha de défrichement dans le parc Georges-Valbon d'une surface de 400 ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet de redécouverte de la Vieille-Mer consiste à rétablir un écoulement à ciel ouvert depuis la confluence entre le Croult et la Morée jusqu'à l'aval du parc Georges-Valbon. Il s'agit de remettre la Vieille-Mer existante canalisée à ciel ouvert sur un linéaire de 150 m dans sa section amont et de créer dans ce prolongement un écoulement gravitaire à ciel ouvert d'environ 1 m de profondeur et 6 m de largeur en gueule sur environ 2,9 km depuis la prise d'eau au nord jusqu'au sud du parc départemental Georges-Valbon.

Cet écoulement d'un débit variable de 400 l/s à 1500 l/s est alimenté par une prise d'eau en rive droite de la Vieille-Mer. Le lit actuel enterrée sur 95 % de linéaire dans des dalots en béton est conservé pour la gestion des crues. Un ouvrage hydraulique est mis en œuvre dans le lit mineur de la Vieille Mer pour permettre la régulation des écoulements et l'alimentation gravitaire de l'écoulement à ciel ouvert.

Ce projet pourrait être la première étape d'un projet plus global de réouverture de la Vieille-Mer jusqu'à la confluence avec la Seine, soit sur un linéaire supplémentaire de 3,4 km au travers des communes de La Courneuve et de Saint-Denis. D'une part, la faisabilité technique et économique d'un tel projet n'est pas encore validée. D'autre part, l'ensemble des acteurs politiques et institutionnels n'ont pas encore délibéré sur la poursuite du projet au-delà de l'intervention du Département.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif de redonner toute sa place à l'eau sur un territoire qui en a perdu au cours du temps, sa perception de manière significative sur le tracé de la Vieille-Mer et dans les quartiers traversés. Il s'agit de recréer du lien social autour de l'eau et d'améliorer la qualité environnementale du bassin versant avec notamment une restauration du milieu naturel aquatique, la reconnexion du bassin versant avec le cours d'eau, la création d'un levier pour améliorer la qualité de l'eau et l'amélioration de l'aspect paysager et de loisirs.

Par ailleurs, la volonté forte de restauration et valorisation de la gestion de l'eau a conduit à inscrire le projet de "redécouverte de la Vieille-Mer" dans les documents de planification du territoire et comme objectif à atteindre dans les années à venir avec notamment :

- Le SAGE Croult – Enghien – Vieille-Mer, adopté le 20 décembre 2019, a inscrit la réouverture de la Vieille-Mer comme "un projet phare et emblématique de la stratégie du SAGE" ;
- Le schéma directeur de la Région Île-de-France (SDRIF) précise "L'urbanisation doit [...] permettre la réouverture des rivières urbaines et les soustraire aux réseaux d'assainissement, en réservant une marge de recul suffisante à leur renaturation" et cite notamment "le Petit-Rosne, le Sausset le Croult, la Morée et la Vieille-Mer" ;
- Dans son XIème programme, l'AESN soutient les projets de "restauration/renaturation en rivières" et rend éligible au titre des travaux "l'ouverture des rivières busées, le rétablissement du cours d'eau.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux concernant la phase amont du projet (de la prise d'eau à l'aval du parc Georges-Valbon) sont prévus pour durer 18 à 24 mois et seront séquencés en 5 phases, dont le séquencage reste à préciser :

- Phase 1 : consistera en la réalisation du lit de l'écoulement à ciel ouvert par des opérations de terrassements et de défrichage ;
- Phase 2 : permettra de mettre en place l'ensemble des aménagements annexes (ouvrages de franchissements piétons et véhicules, pontons, substrat dans le lit de l'écoulement, plantation, annexe hydraulique) ;
- Phase 3 : correspondra à la réalisation du franchissement de la voie ferrée et du talus artificiel du parc (portion de projet enterré) ;
- Phase 4 : consistera à la réalisation des ouvrages de connexions pour permettre l'alimentation par dérivation à l'amont et le retour dans la Vieille-Mer cadre à l'aval.
- Phase 5 : correspondra à la mise en eau de l'écoulement à ciel ouvert.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'objectif est d'assurer un écoulement permanent de 400 l/s dans le lit réalisé. La circulation de l'eau sera continue afin d'assurer les besoins de la faune et la flore. L'alimentation de la prise d'eau est gravitaire et est régulée par un ouvrage hydraulique mobile implanté dans le lit mineur de la Vieille-Mer. On s'autorise une augmentation du débit jusqu'à 1,5 m³/s. Cette fluctuation de débit permet également d'assurer une renaturation plus efficace en se rapprochant de "condition naturelle" avec des alternances d'étiage et de crue, même si celles-ci sont de très courte durée. Cela aura pour conséquence d'augmenter la hauteur d'eau et de favoriser les débordements locaux et la création de zones humides.

Remarque : La nature et le fonctionnement de l'ouvrage hydraulique de prise d'eau dans le lit mineur sera défini dans le cadre des études de conception du Maître d'œuvre mandaté par le Département. Il est demandé que la solution proposée limite le génie civil, les équipements électromécaniques, la consommation énergétique et l'impact environnemental.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à une procédure dite embarquée avec autorisation environnementale à plusieurs titres :

- Au titre de la loi sur l'eau en raison des rubriques suivantes de la nomenclature annexée au tableau de l'Article R.214-1 du code de l'environnement : 3.1.1.0 - Modification ligne d'eau - 3.2.3.0 - Plan d'eau
- Au titre de l'article L181-2 en raison de demande de dérogation pour les espèces protégées (L.181-2.I.5°) / travaux en zone Natura 2000 (L.181-2.I.6) / Opérations de défrichement (L.181-2.I.11°).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Linéaire d'écoulement créer :	2,9 km
Débit :	400 l/s à 1500 l/s
Emprise du projet :	2,8 ha soit 0,7 % de la surface du parc
Volume de terrassement pour le lit mineur (hors terrassement à réaliser dans les talus du parc) :	8 700 m ³
Surface de défrichement :	1 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Parc départemental Georges-Valbon

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 0 2° 2 5' 0 4 " 9E Lat. 4 8° 5 7' 3 4 " 4N

Point d'arrivée :

Long. 0 2° 2 3' 1 5 " 8E Lat. 4 8° 5 6' 3 2 " 2N

Communes traversées :

Le projet s'étend sur cinq communes dont quatre en Seine-Saint-Denis (93) : La Courneuve, Saint-Denis, Stains, Dugny et une dans le Val-d'Oise (95) : Garges-lès-Gonesse.

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type II - ID_MNHN : 110020475 / ID_ORG : 93030021 / Nom : Parc départemental de la Courneuve / Génération : 2 Le projet passera également en limite de ZNIEFF de type I : - ID_MNHN : 110020468 / ID_ORG : 93027001 / Nom : Plans d'eau et friches du parc départemental de la Courneuve / Génération : 2
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un plan de prévention du bruit dans l'environnement des rues départementales a été adopté le 11 octobre 2012. Le plan prévoit notamment de "préserver les zones calmes" que sont "les parcs de la Courneuve et du Sausset". Le PPBE de l'aérodrome de Paris-Le Bourget a été approuvé par arrêté interpréfectoral du 13 février 2018.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- La Courneuve : PPRN mouvement de terrain (cavité : approuvé et retrait gonflement argile : prescrit) - Saint-Denis : PPRI de la Seine (approuvé le 21 juin 2007) / PPRN mouvement de terrain (cavité : révision et retrait gonflement argile : prescrit) - Stains : PPRN mouvement de terrain (retrait gonflement argile : prescrit) - Dugny : PPRN mouvement de terrain (retrait gonflement argile : prescrit) - Garges-lès-Gonesse : aucun
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'horizon supérieur du parc de la Courneuve est constitué notamment de terres d'apport extérieur (apports de 13 millions de m3 de remblais en 1970 issu notamment de l'A86 lors du réaménagement du parc . D'après les investigations réalisées dans le cadre du bassin de modélisme, la pollution est limitée (estimation de 20% des sols à évacuer en filière spécifique mais non dangereuse). Un diagnostic avec une campagne d'analyse de la qualité des sols pour qualifier et quantifier la pollution et envisager les filières de traitement sera réalisé par le Département.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est inclus dans la Zone Natura 2000 FR1112013 « Sites de la Seine-Saint-Denis »
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'alimentation de l'écoulement à ciel ouvert est réalisé par prélèvement d'eau dans la Vieille-Mer canalisée. Le débit objectif de dérivation est d'environ 400 l/s. On s'autorise une augmentation de débit jusqu'à 1500 l/s lors des crues dans la Vieille-Mer. Le débit d'étiage de la Vieille-Mer en amont de la prise d'eau est de 1,45 m ³ /s (débit dépassé 95 % du temps sur l'année). Le débit maximum enregistré est de 28 m ³ /s en juin 2018.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'écoulement à ciel ouvert présentera globalement le profil suivant : 1 m de profondeur / 6 m de large en gueule / berge à 2H / 1V. Des échanges hydrauliques avec la nappe sont susceptible d'avoir lieu. Une étude hydrogéologique sera réalisée pour évaluer l'influence de la création d'un écoulement à ciel ouvert sur les niveaux de nappe et déterminer les mouvements d'eau (infiltration ou rôle de drain de la nappe).
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le creusement du lit mineur générera environ 8700 m ³ de déblais. Il ne tient pas compte des terrassements éventuellement à réaliser dans les talus du parc à proximité du tracé. En première approche, on peut estimer que ce volume pourrait être au maximum de 50 000 m ³ . Le Département prévoit de réutiliser au maximum les terres sur site (reprofilage du parc).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation du projet nécessite un défrichement morcelé d'environ 1 ha au total le long du futur tracé. Le défrichement est répartie sur 6 secteurs qui sont essentiellement situés en bordure de zones boisées sur une bande d'une dizaine de mètres de larges au maximum. La surface des parcelles varient de 300 m ² à 5700 m ² . La réalisation du projet nécessite également le terrassement d'espaces verts urbains constitués essentiellement de pelouse d'agrément.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après le DOCOB : "Le parc Georges Valbon constitue le seul site connu de reproduction régulière du Blongios nain sur le périmètre Natura 2000 de la Seine-Saint-Denis. Il offre également des conditions favorables pour le transit migratoire et l'hivernage de plusieurs espèces de l'annexe I de la Directive Oiseaux. L'ensemble des zones humides constitue des habitats à enjeux actuels et potentiels forts. Les milieux ouverts de la partie nord, en particulier la grande prairie, qui accueille par ailleurs de nombreuses espèces d'oiseaux, et les boisements de la partie sud constituent des habitats à enjeux moyens."

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessite le défrichage d'environ 1 ha répartis sur plusieurs zones de parc. il s'agit essentiellement de défrichage en bordures d'espaces boisés. Le projet permettra l'implantation d'un milieu naturel aquatique linéaire sur environ 3,5 km et d'enrichir les habitats pour la faune et la flore notamment au travers de la ripisylve. Le projet s'attachera à proposer des ceintures végétales de types mégaphorbiaies et des dépressions humides sur les berges et un fond de cours d'eau attractif pour favoriser les écotones et les habitats aquatiques.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les nuisances sonores seront limitées à la phase travaux en raison de la présence d'engins de chantier (camions, pelleteuses...).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets concernés sont issus uniquement des déblais liés au terrassement de l'écoulement.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La création d'un écoulement à ciel ouvert dans le parc modifiera l'aménagement du parc en redonnant sa place à l'eau au centre du parc. Le projet permet ainsi de valoriser une biodiversité inféodée aux milieux aquatiques et humides et de la faire redécouvrir au public sur un territoire très artificialisé.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Quatre autres projets sont situés dans le même périmètre que le présent projet de création de l'écoulement à ciel ouvert :

- L'extension et la rénovation de la STEP de Bonneuil avec notamment la déviation des rejets de la STEP dans le collecteur Garges-Epinay et non plus dans la Morée avec la création d'une canalisation de liaison DN 1200 par microtunnelier au travers du parc. Ce projet, porté par le SIAH, est actuellement au stade AVP. Les travaux sont prévus de XX à XX. Les travaux du SIAH sont susceptibles d'interférer avec ceux de la création d'un écoulement à ciel ouvert, sur la partie nord du parc à proximité du CTR
- La réalisation d'une baignade biologique au niveau de lac du modélisme. Ce projet est porté par la DEA. Dans le cadre de ce projet, le lac du modélisme et ses alentours vont être remaniés. Les travaux sont prévus d'être réalisés de l'été 2021 à l'été 2022;
- La renaturation de la Morée en amont de la confluence avec le Croult ;
- Le réaménagement de l'entrée de Marville à l'aval du parc Georges-Valbon. Ce projet est porté par la DNPB.

Il n'y a pas de lien fonctionnel entre ces 4 projets et le projet de création de l'écoulement à ciel ouvert : ils sont indépendants les uns des autres. Le Département prendra attention à une bonne coordination entre ces projets en phase travaux de manière à limiter au maximum les nuisances aux riverains et aux usagers.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet s'attachera à proposer des ceintures végétales de types mégaphorbiaies, formations héliophytiques et des dépressions humides sur les berges et en fond de cours d'eau attractif pour favoriser les écotones et les habitats aquatiques. Il s'agit de favoriser la colonisation naturelle d'insectes, d'amphibiens de reptiles, ... typiques des milieux humides en mettant en place un milieu favorable.

Le milieu sera également favorable aux espaces d'oiseaux retenus dans l'arrêté de classement Natura 2000.

Ainsi, l'écoulement est dimensionné de manière à obtenir des hauteurs d'eau faibles (environ 30 cm avec des vitesses d'écoulements de moins de 0,50 m/s). Ces caractéristiques sont intéressantes pour abriter la macrofaune benthique et le développement de ceintures végétales. Il sera également mis en place une végétation rivulaire sur une part significatives des 2,7 km de linéaire du projet avec des alternances de bosquets en rive droite et gauche.

Une variabilité des pentes de berge pourra augmenter la diversité sur le tracé avec des pentes abruptes permettent la nidification d'espèces d'oiseaux très intéressantes (martin pêcheur, guêpier d'Europe, hirondelle de rivage...) et des pentes douces propices à l'installation de ceintures végétales sur les secteurs moins fréquentés. Il est donc possible d'assurer une diversité des habitats en proposant des alternances de radiers / mouilles en alternant des banquettes minérales.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les impacts environnementaux du projet sont limités à la phase chantier et concernent essentiellement le défrichage sur une surface d'environ 1 ha répartie sur 5 secteurs qui sont essentiellement situés en bordure de zones boisées sur une bande d'une dizaine de mètres de larges. Le projet prévoit la plantation d'arbres et d'arbustes. L'étude 4 saisons en cours de réalisation permettra de préciser la faune et la flore existante dans le fuseau du projet et d'adapter en conséquence le projet et le calendrier prévisionnel des travaux. Enfin, les plans d'eaux qui constituent les principales zones d'accueil des oiseaux identifiés dans le DOCOB Natura 2000 ne sont pas impactés. A ce stade des études en cours, le projet envisagé ne semble pas être concerné par la réalisation d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7 : Renaissance de la vieille-mer - Note de synthèse (DEA 93 & BG Ingénieurs Conseils, Octobre 2019)

Annexe 8 : Atlas de la Vieille-Mer et des bassins de gestion des eaux pluviales en Seine-Saint-Denis (APUR, Janvier 2020)

Annexe 9 : Orientations pour une redécouverte de la Vieille-Mer et l'intégration des bassins des Brouillards et de la Molette - Séquence du Parc Georges Valbon (APUR, Janvier 2020)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le,

Signature

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Renaissance de la vieille-mer - Note de synthèse (DEA 93 & BG Ingénieurs Conseils, Octobre 2019) Annexe 8 : Atlas de la Vieille-Mer et des bassins de gestion des eaux pluviales en Seine-Saint-Denis (APUR, Janvier 2020) Annexe 9 : Orientations pour une redécouverte de la Vieille-Mer et l'intégration des bassins des Brouillards et de la Molette - Séquence du Parc Georges Valbon (APUR, Janvier 2020)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

ROSNY sous Bois

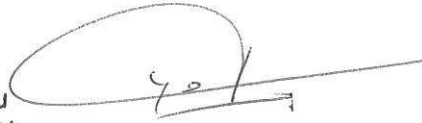
le,

11/2/2020

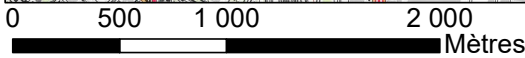
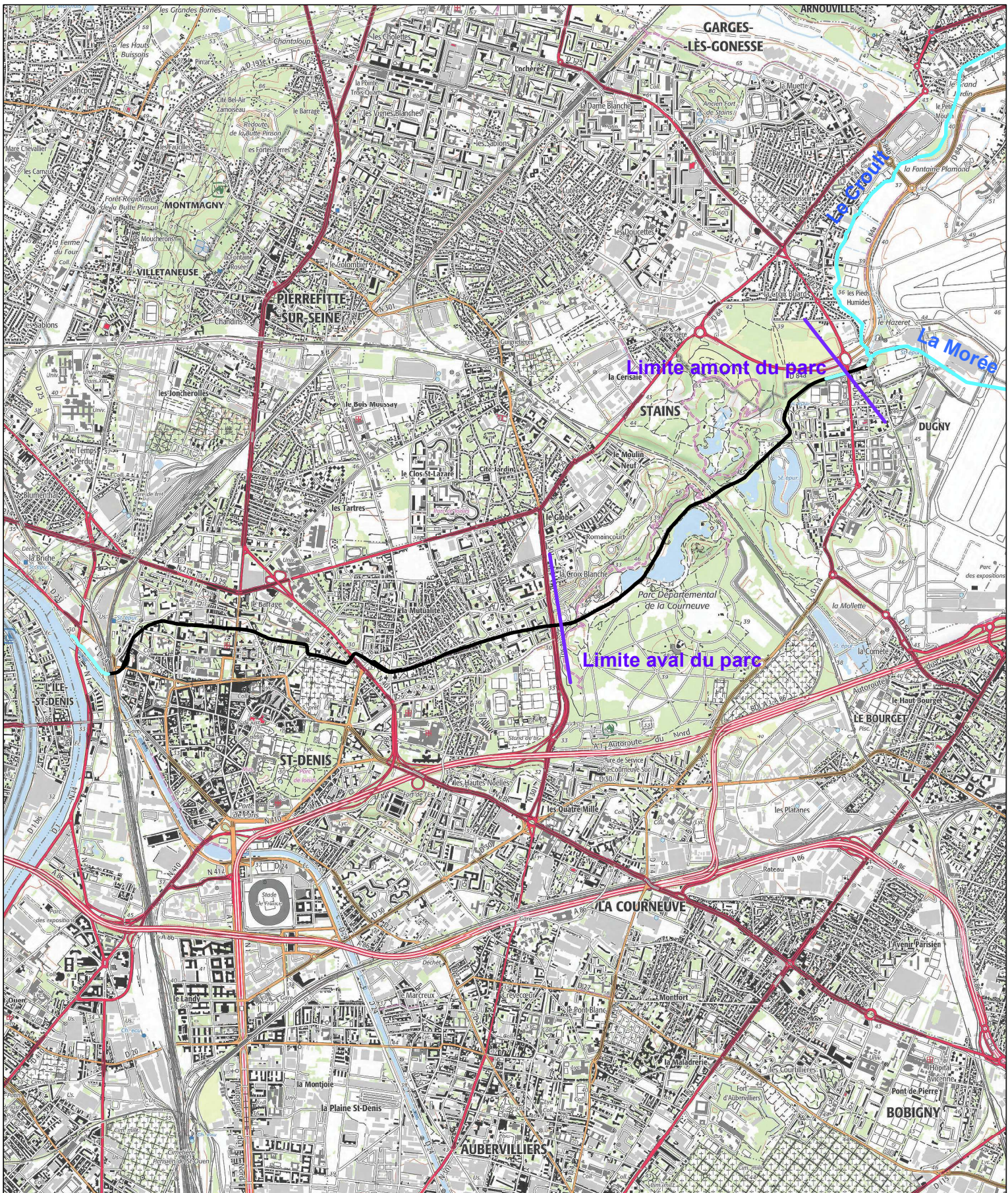
Signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Le Directeur de l'Eau
et de l'Assainissement



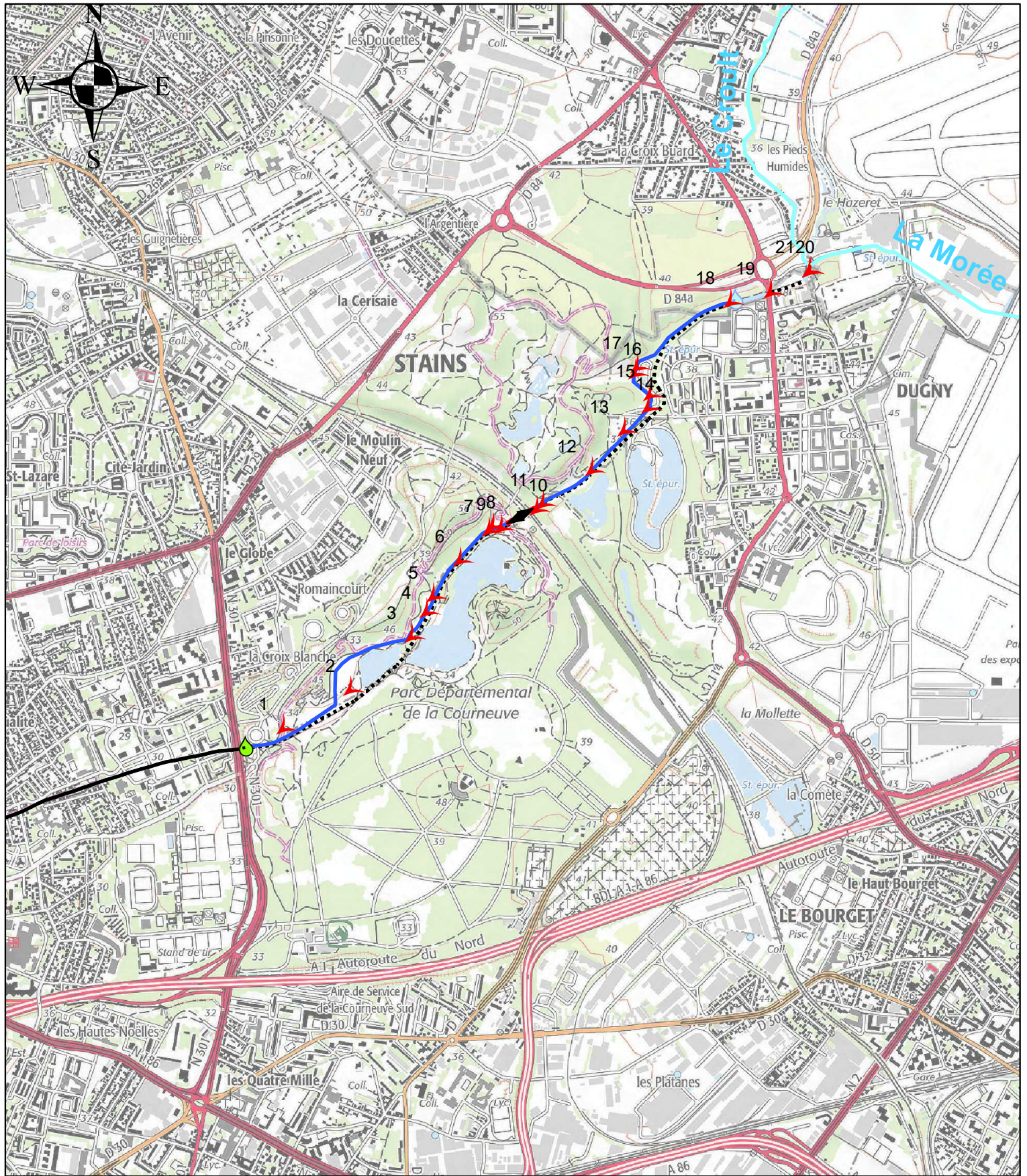
Patrice DUPONT



Situation de la Vieille Mer dans l'état actuel

- Etat Actuel**
- Vieille Mer section enterrée (cadre béton)
 - Vieille Mer section à ciel ouvert

MOA : CD93 - DEA
 Format A3
 Echelle 1 : 25 000
 Elaboration : M.B.
 Date : 06/01/2020



Localisation des photographies



MOA : CD93 - DEA
 Format A4
 Echelle 1 : 20 000
 Elaboration : M.B.
 Date : 06/01/2020

Tracé actuel

- Vieille Mer section enterrée (cadre béton)
- Vieille Mer section à ciel ouvert

Tracé projeté

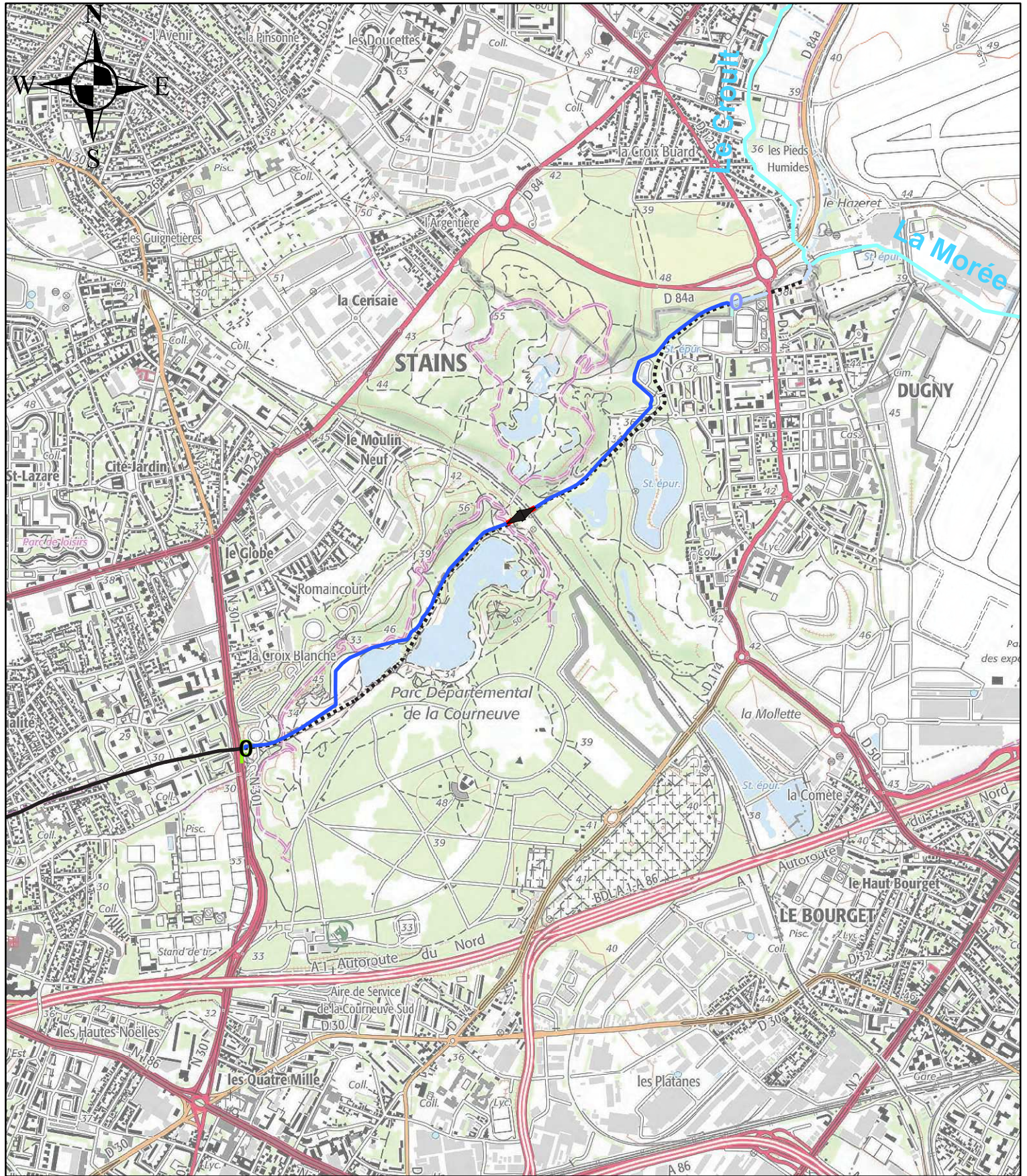
- Section à ciel ouvert
- Section enterrée (talus et remblai SNCF)

Prise d'eau

Exutoire à Vieille Mer

Localisation des photos

Numéro



0 500 1 000 2 000 Mètres



Situation du tracé projeté

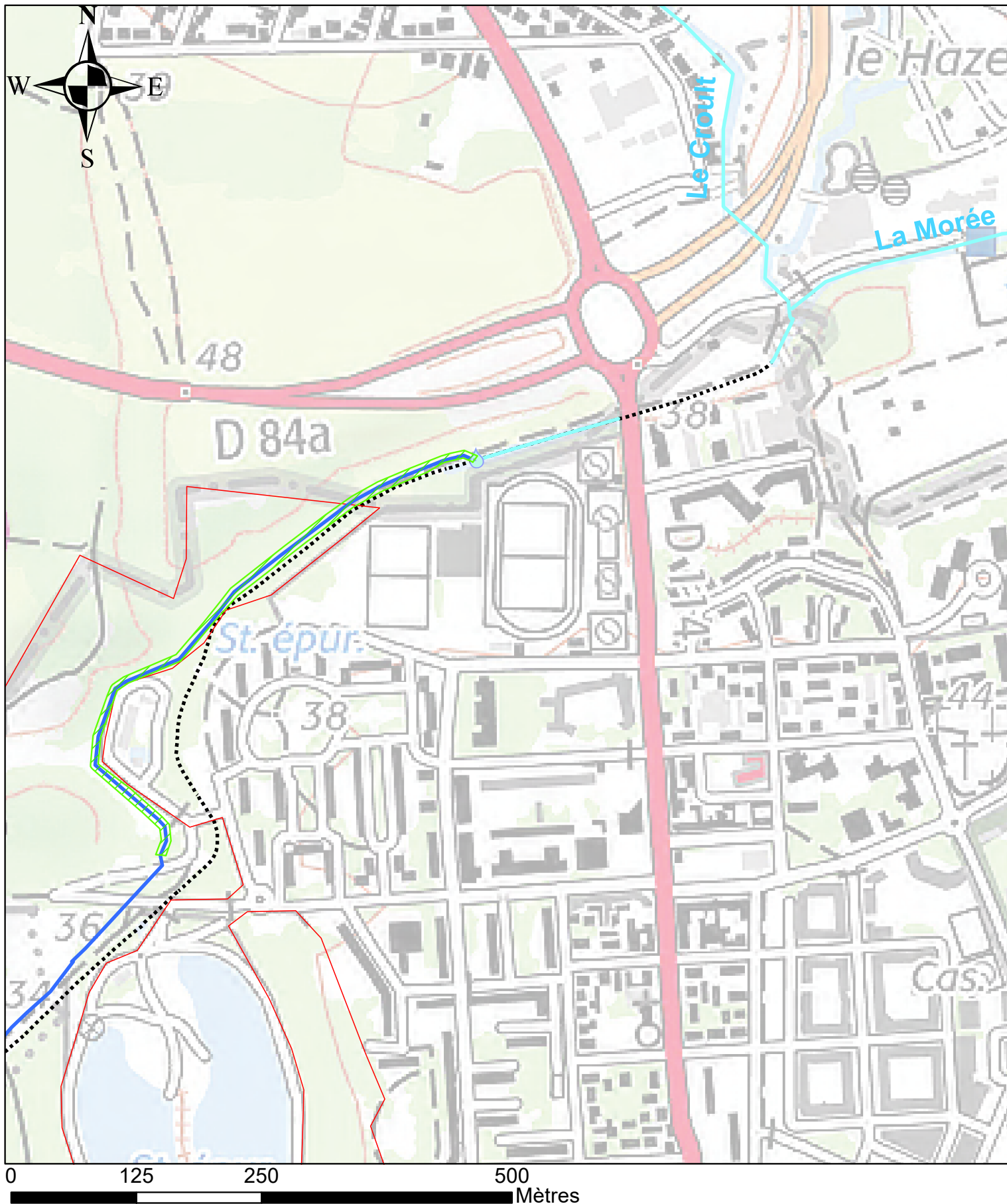
MOA : CD93 - DEA
 Format A4
 Echelle 1 : 20 000
 Elaboration : M.B.
 Date : 06/01/2020

Tracé actuel

- Vieille Mer section enterrée (cadre béton)
- Vieille Mer section à ciel ouvert

Tracé projeté

- Section enterrée (talus et remblai SNCF)
- Prise d'eau
- Exutoire à Vieille Mer





Abord du projet - secteur aval



seine saint denis
LE DÉPARTEMENT



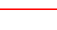

MOA : CD93 - DEA
Format A4
Echelle 1 : 5 000
Elaboration : M.B.
Date : 06/01/2020

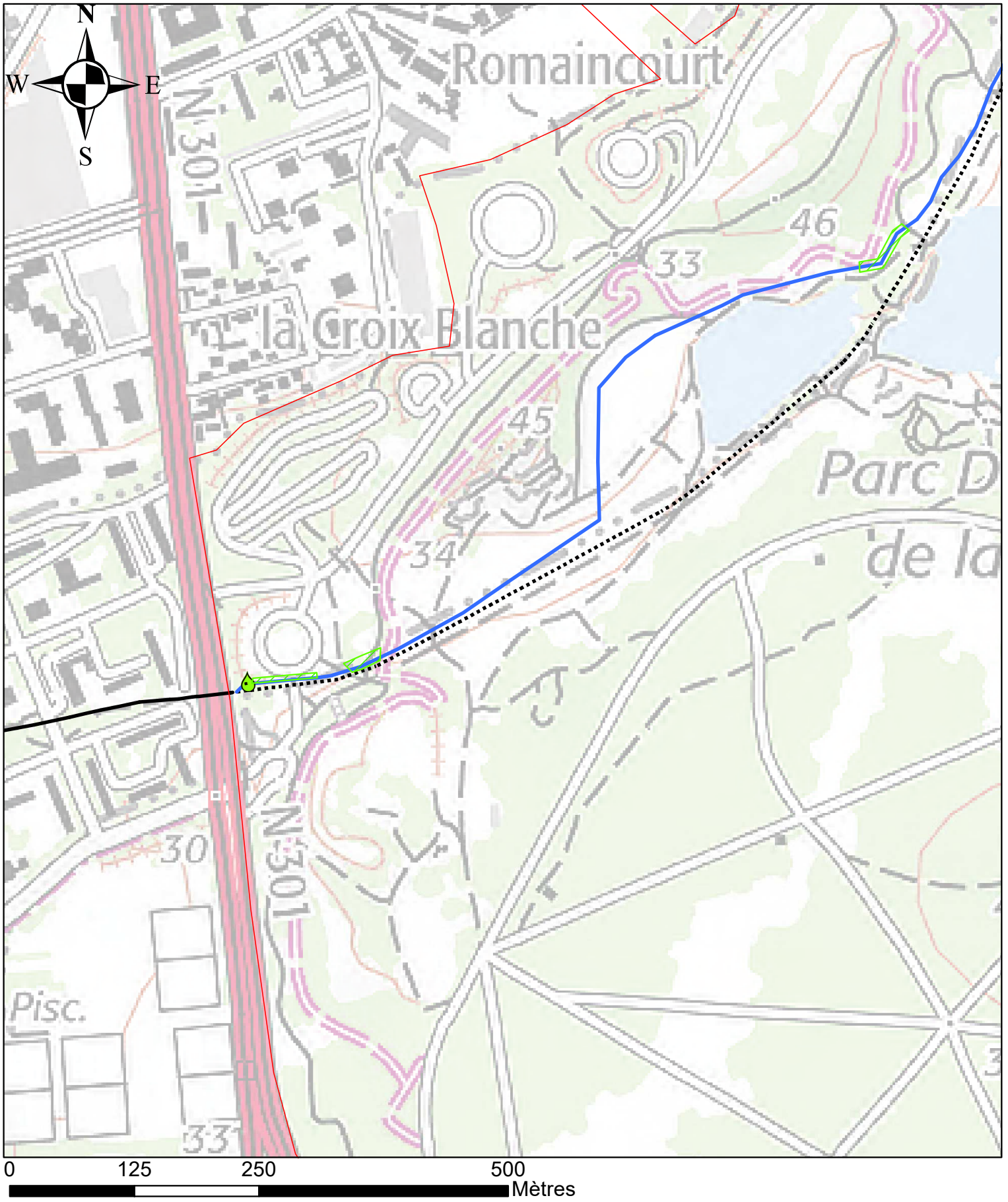
Tracé actuel

-  Vieille Mer section enterrée (cadre béton)
-  Vieille Mer section à ciel ouvert

Etat aménagé

-  Section à ciel ouvert
-  Section enterrée (talus et remblai SNCF)

-  Prise d'eau
-  Exutoire à Vieille Mer
-  Natura 2000 - ZPS
-  Emprise prévisionnelle des défrichements



Abord du projet - secteur aval

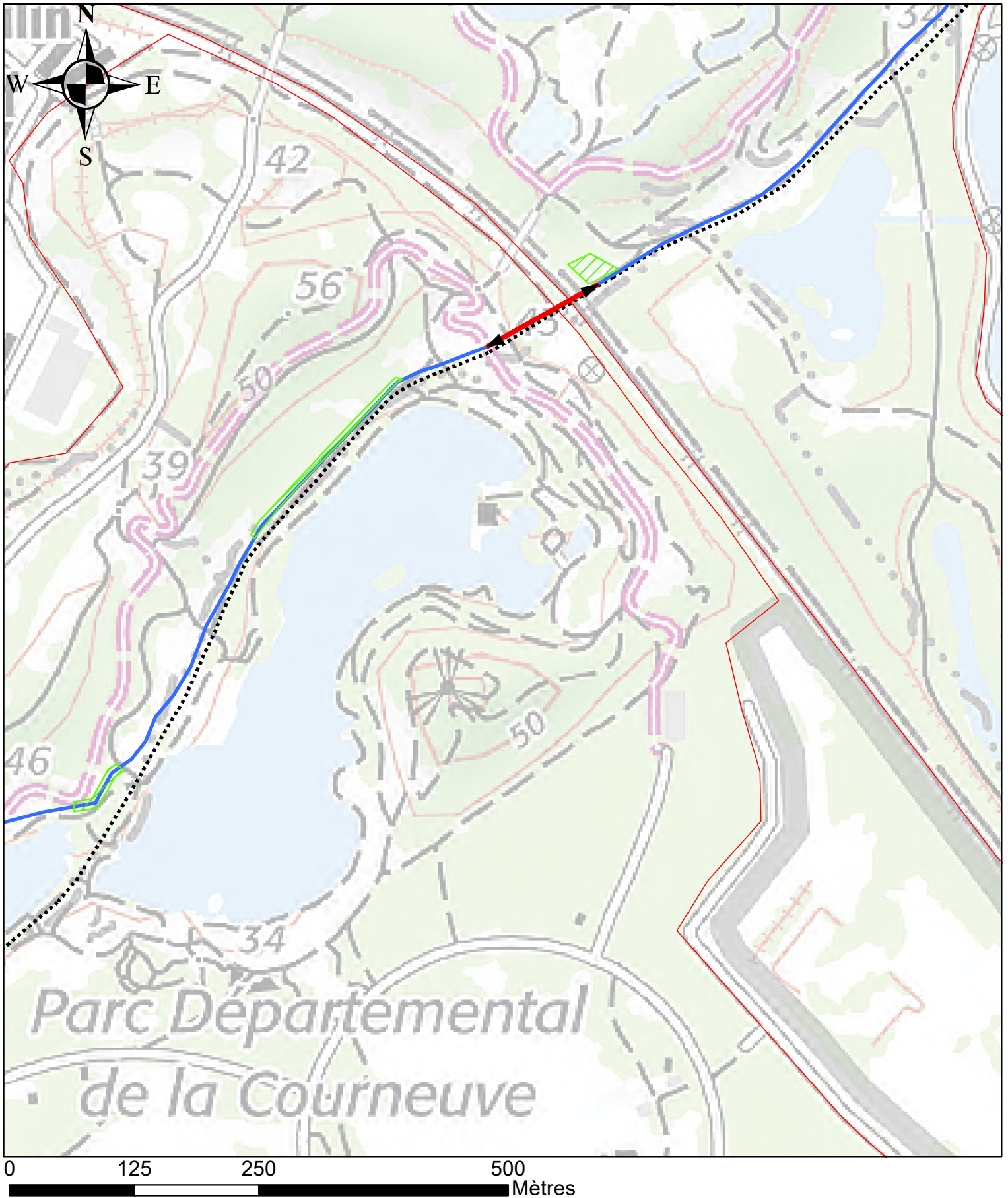
Tracé actuel

- Vieille Mer section enterrée (cadre béton)
- Vieille Mer section à ciel ouvert

Etat aménagé

- Section à ciel ouvert
- ◄► Section enterrée (talus et remblai SNCF)

- 💧 Prise d'eau
- 🟢 Exutoire à Vieille Mer
- ◻ Natura 2000 - ZPS
- ▨ Emprise prévisionnelle des défrichements



Abord du projet - secteur aval

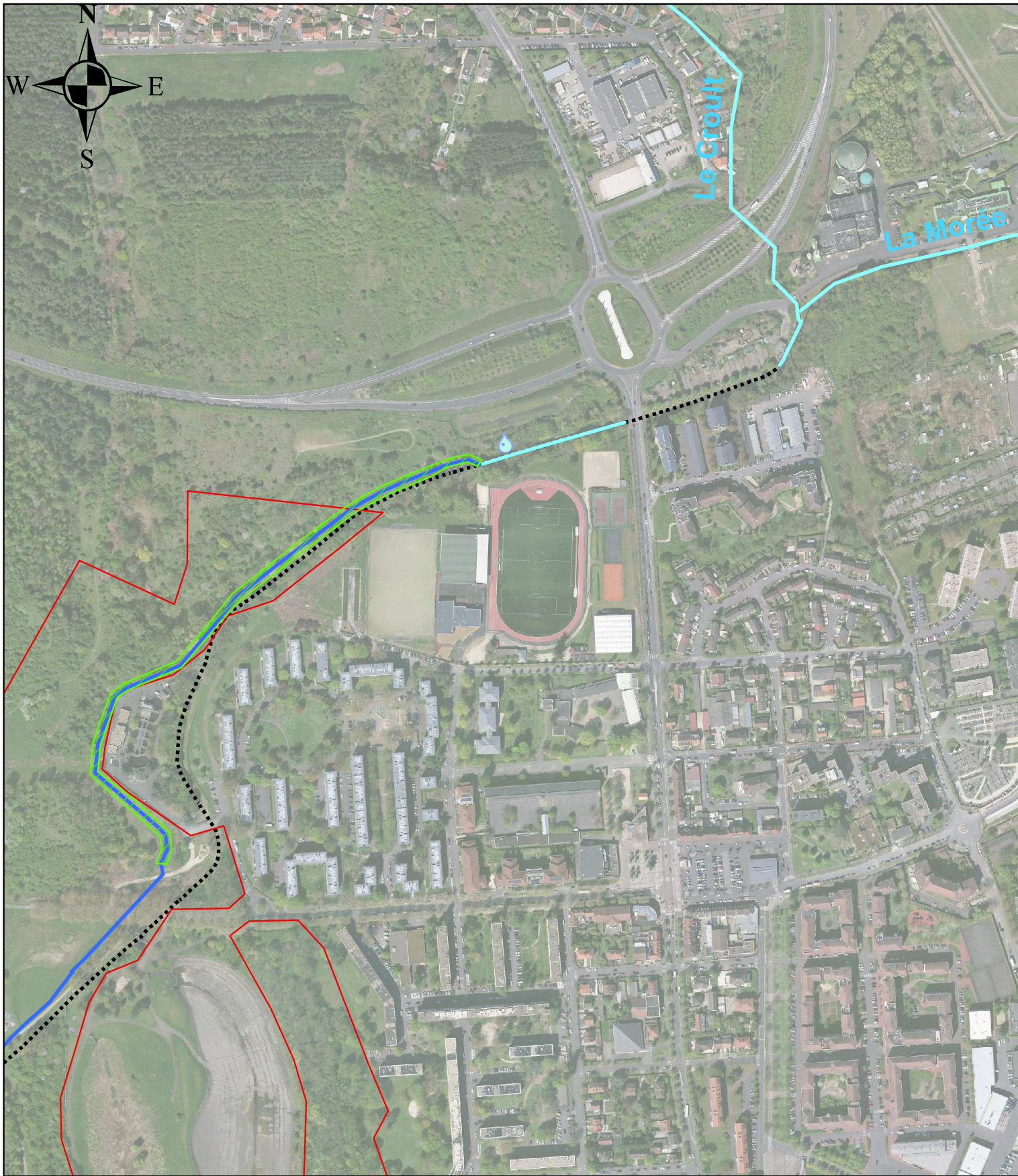
Tracé actuel

- Vieille Mer section enterrée (cadre béton)
- Vieille Mer section à ciel ouvert

Etat aménagé

- Section à ciel ouvert
- Section enterrée (talus et remblai SNCF)

- 💧 Prise d'eau
- 🌿 Exutoire à Vieille Mer
- 📐 Natura 2000 - ZPS
- 📏 Emprise prévisionnelle des défrichements





0 125 250 500 Mètres





Situation zone Natura 2000 - secteur amont





MOA : CD93 - DEA
 Format A4
 Echelle 1 : 5 000
 Elaboration : M.B.
 Date : 06/01/2020

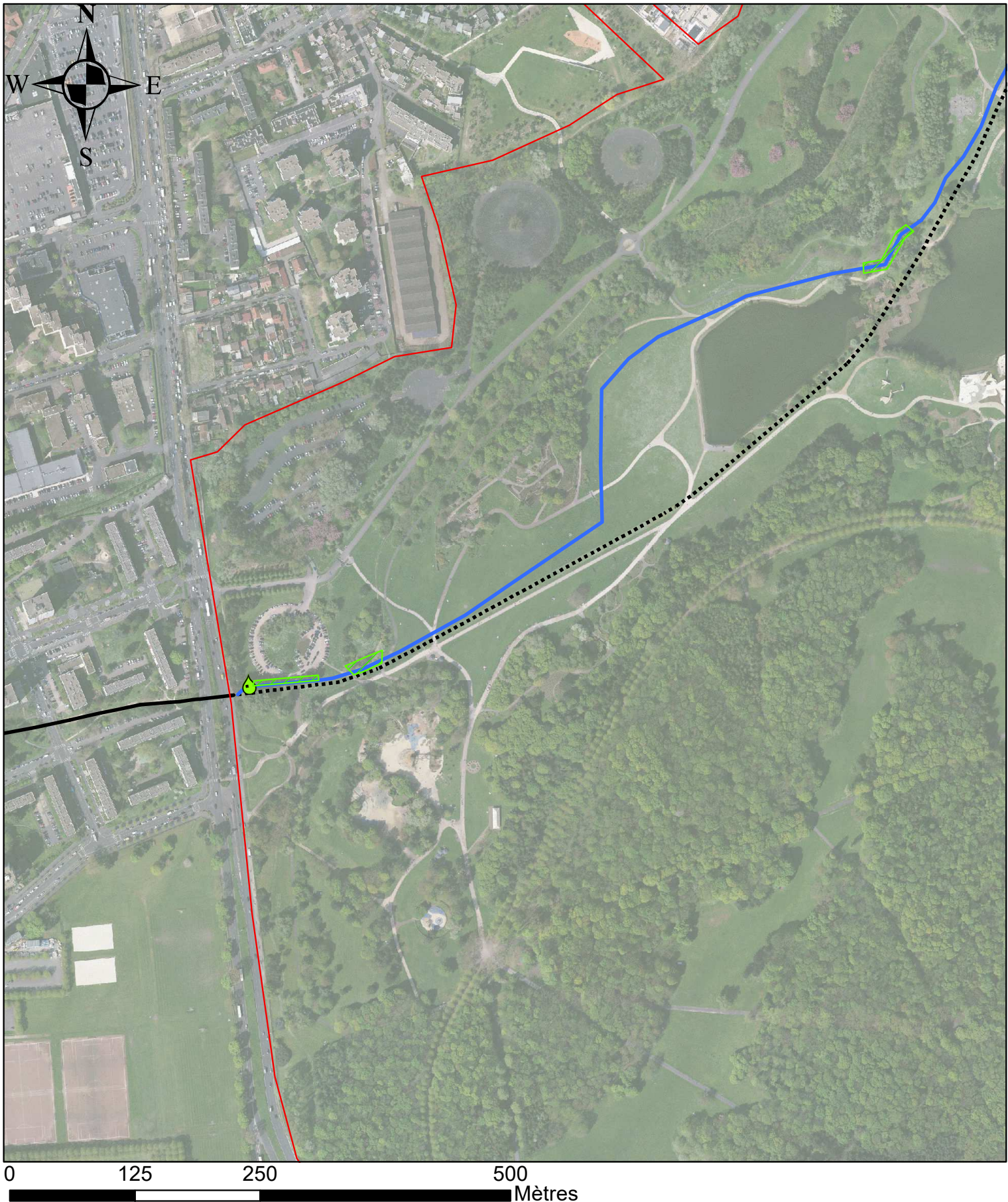
Tracé actuel

-  Vieille Mer section enterrée (cadre béton)
-  Vieille Mer section à ciel ouvert

Etat aménagé

-  Section à ciel ouvert
-  Section enterrée (talus et remblai SNCF)

-  Prise d'eau
-  Exutoire à Vieille Mer
-  Natura 2000 - ZPS
-  Emprise prévisionnelle des défrichements



Situation zone Natura 2000 - secteur aval

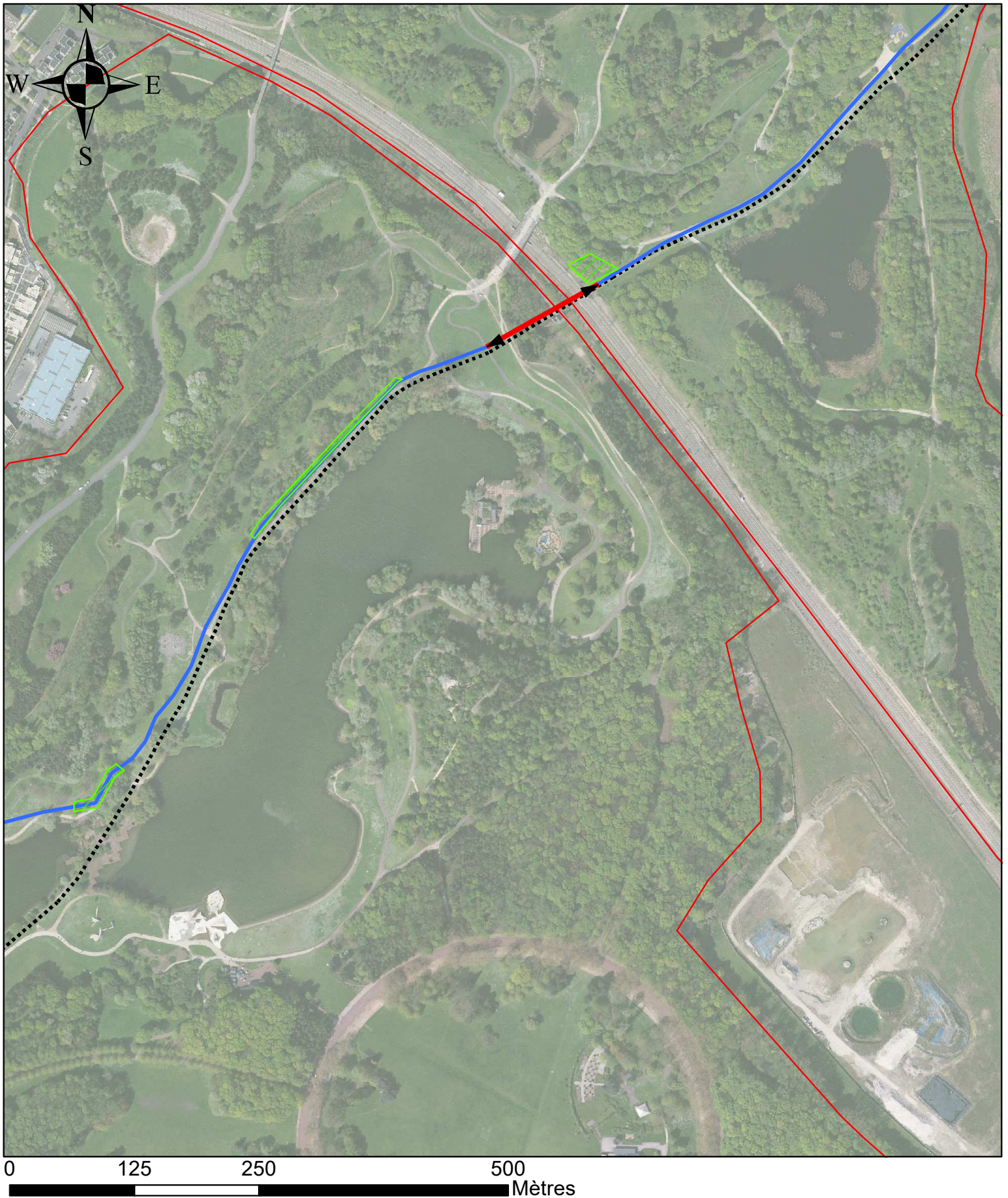
Tracé actuel

- Vieille Mer section enterrée (cadre béton)
- Vieille Mer section à ciel ouvert

Etat aménagé

- Section à ciel ouvert
- Section enterrée (talus et remblai SNCF)

- 💧 Prise d'eau
- 💧 Exutoire à Vieille Mer
- ▭ Natura 2000 - ZPS
- ▨ Emprise prévisionnelle des défrichements



Situation zone Natura 2000 - secteur central

Tracé actuel

- Vieille Mer section enterrée (cadre béton)
- Vieille Mer section à ciel ouvert

Etat aménagé

- Section à ciel ouvert
- Section enterrée (talus et remblai SNCF)

- 💧 Prise d'eau
- 🌿 Exutoire à Vieille Mer
- ▭ Natura 2000 - ZPS
- ▨ Emprise prévisionnelle des défrichements